

AMAP des Volontaires

Contrat Miel et dérivés novembre 2025

Entre :

l'adhérent-e de l'AMAP des Volontaires NOM / prénom : Adresse :..... Tel : Mail :	et	Florent Charras, apiculteur Siret: 85398072000033 Contact: Florent Charras Adresse: 55 route de Manoulie 07190 St Sauveur de Montagut mail: florent.charras@lilo.org Tél: 06 34 51 46 78
--	----	--

Engagements

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP** (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau des AMAP en Île-de-France), à savoir :

Engagements de l'adhérent-e

- Mentionner à la ferme partenaire ses (in)satisfactions.
- Respecter les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP

Engagements de l'exploitation partenaire

- Livrer du miel et dérivés respectant le mode de production en agriculture biologique
- Être présent aux distributions,
- Donner régulièrement des nouvelles de la ferme
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à **partager les risques et bénéfices naturels** liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc...), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

Modalités

IMPORTANT: Le présent contrat engage les deux parties pour la livraison ci-dessous. Il permet également l'organisation d'une livraison supplémentaire dans la saison, si besoin est.

Lundi 24 novembre 2025

Le montant total est à régler par chèque à l'ordre de « Florent CHARRAS », et remis avant la livraison à la référente miel, Sakina Calvet (sakical@laposte.net), qui assurera également la distribution et doit être prévenue en cas d'absence.

Distributions

Sauf indication contraire, les distributions ont lieu le lundi soir au **Foyer de Grenelle, 17 rue de l'Avre, 75015 Paris, le lundi de 18h30 à 19h30**. La distribution est placée sous l'entière responsabilité de l'association de l'AMAP des Volontaires.

Sorties à la ferme

Possibilité de programmer une sortie pédagogique à l'exploitation, ultérieurement et à la date proposée par l'apiculteur.

Fait en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent-e

Signature de Florent CHARRAS

